

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°067/2024
Règlementant le stationnement et la circulation,
 rue Guillaume Apollinaire à CREGY-LES-MEAUX

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2215-1,

Vu le Code de la Route et les décrets subséquents,

Vu la demande de la société DEM 77 – 36 rue Pascal 77100 MEAUX.,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité lors du déménagement du 29 rue Guillaume Apollinaire

ARRETE

Article 1 : Le 27/05/2024 de 8h à 20h, le stationnement sera interdit au droit du 29 rue de Guillaume Apollinaire et la circulation sera modifiée.

Article 2 : Afin d'assurer la libre circulation des riverains et des véhicules de secours, le sens interdit dans cette partie de rue sera neutralisé temporairement durant cette période

Article 3 : Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route)

Article 4 : La signalétique correspondante sera mise en place par la société DEM 77

Article 5 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et Madame la responsable de la police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur le directeur des services techniques
- Madame la responsable de la police municipale

Et notifiée à la société DEM 77

Fait à Crégy-lès-Meaux le 21/05/2024

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} Adjointe au Maire

Joëlle BORDINAT



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.